

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 18 Mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le 18 mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 10 mai 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Stéphanie LACOSTE, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND,

MM : Didier ANDRIEUX, Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Pierre LEVEQUE, Jean-Maurice SABATER, Bruno GAUTIER, Sylvain CHATAGNER

Excusée ayant donné procuration : Mme Nadia VINCENT à Mr Patrick LAFARGE.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 13

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'un(e) secrétaire de séance,
- Ramassage des ordures ménagères en saison estivale,
- Adhésion au service commun Conseil Juridique de Grand Cognac Communauté d'Agglomération,
- Choix d'entreprise pour pose d'une bâche incendie,
- Choix d'entreprise pour travaux voirie,
- Choix d'entreprise pour vérification sécurité équipements sportifs,
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 18 h 30.

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité, 14 pour.

2 - Nomination d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Didier ANDRIEUX est nommé secrétaire de séance.

3 - Ramassage des ordures ménagères en saison estivale

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'an passé il a été décidé par le Conseil de rester à un passage par semaine pour la saison estivale 2016.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce principe pour toutes les saisons estivales à venir.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rester à un passage par semaine en saison estivale.

4 - Adhésion au service commun Conseil Juridique de Grand Cognac Communauté d'Agglomération,

Grand Cognac Communauté d'Agglomération propose aux communes d'adhérer au service de conseil juridique.

Cette mutualisation a vocation à soutenir les communes membres dans la résolution de leurs problèmes juridiques.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'adhérer au service juridique de Grand Cognac.

5 - Choix d'entreprise pour pose d'une bâche incendie

Monsieur GAUTIER présente les devis retenus par la commission de sécurité pour la pose de bâches incendie sur deux sites :

- Route de Cognac : ARE TP : 19 494,00 € TTC
(Seul devis obtenu malgré plusieurs demandes)

- Route de Nanclas : VEOLIA : 11 045,86 € TTC hors terrassement
ARELEC : 15 540,00 € TTC
ARE TP : 12 894,00 € TTC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir la société ARE TP.

6 - Choix d'entreprise pour travaux voirie

Monsieur Didier ANDRIEUX présente les devis pour les travaux de voirie que la commission de voirie a décidé de réaliser en 2017. Il précise que sur trois sociétés contactées, seules deux entreprises ont proposé des devis.

Travaux à Luchac, route de Sigogne – RD 15 :

Trottoir : ARE TP : 53 065,50 € TTC
SNGC : 67 227,00 € TTC

Ilots : ARE TP : 6 923,40 € TTC
SNGC : 8 824,80 € TTC

Caniveau à Pampreuil, RD 156, entrée de Chassors coté droit en allant sur Jarnac :

ARE TP : 43 506,36 € TTC
SNGC : 50 360,80 € TTC

La commission n'a pas retenu les travaux pour le trottoir du Buisson au vu du prix excessif pour la superficie concernée (285 m²) ; la spécificité du terrain oblige à effectuer tous les travaux à la main :

ARE TP 21 653,80 € TTC
SNGC 26 486,70 € TTC

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les choix de la commission : Travaux de Luchac et caniveau à Pampreuil et choisit la société ARE TP.

Le Conseil va réfléchir à une autre solution pour traiter l'accotement du Buisson.

7 - Choix d'entreprise pour vérification sécurité équipements sportifs

Monsieur le Maire présente deux devis pour la vérification de sécurité du terrain de foot et du skate park :

- SOCOTEC : 408 € TTC
- APAVE : 432 € TTC

Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité la société SOCOTEC.

8 et 9 - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire de l'activité, Recrutement d'un agent technique à temps complet en contrat à durée déterminée de 12 mois,

Monsieur le Maire explique au conseil que le contrat d'Avenir de trois ans de Monsieur Julien ROBERT arrive à son terme fin mai 2017.

La commission « Personnel » a décidé de lui proposer un contrat à durée déterminé d'un an.

Le Conseil Municipal valide la proposition à l'unanimité.

10 - Informations et questions diverses

- Terrain de foot : Monsieur le Maire explique que le terrain de foot n'est actuellement pas aux normes pour jouer en compétition. Un club de foot va être monté sur la commune cette année. Monsieur le Maire propose de récupérer du matériel donné par la commune de Cognac (main courante, algéco, ...) mais le démontage et le transport serait à la charge de la commune. Le conseil vote pour prendre le matériel à la majorité, 13 pour.
Le conseil vote pour remonter le matériel de suite à la majorité, 12 pour.

- Travaux d'aménagement de la Traversée de Luchac-Guitres : le dossier de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est validé par le Département. Le montant sera communiqué ultérieurement.

- L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) a été validée par la Préfecture.

- Quatre panneaux « Voisin Vigilant » ont été tagués la semaine dernière.

- Frelons asiatiques : le Département ne subventionne plus la destruction des frelons asiatiques pour les particuliers.

- PLU : Réunion avec les personnes publiques associées fixée au 18 septembre 2017.
Réunion publique le 25 septembre 2017 à 18h30

- Travaux cimetière : une nouvelle partie de l'ancien cimetière a été engazonnée.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 45.